



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR





**VOUS SOUHAITEZ POURSUIVRE
DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES
TOUT EN RÉUSSISSANT VOTRE
CARRIÈRE
SPORTIVE?**

S'INFORMER : DES DISPOSITIFS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE ORIENTATION 5

La plateforme AVENIR(S) 5

Les services et réseaux d'orientation 5

Les établissements d'enseignement supérieur 6

VOTRE PARCOURS DE FORMATION 7

Vous souhaitez vous inscrire en 1^{er} cycle
de l'enseignement supérieur 7

Vous souhaitez vous inscrire en second cycle
d'études supérieures 8

Vous souhaitez poursuivre en 3^e cycle (doctorat) 8

Pour vous accompagner 9

Demandez des aménagements d'études 9

Envisagez un accompagnement en Campus connecté 9

Et si vous changez d'établissement? 10

Votre engagement sportif est un atout 10

Et pourquoi pas une expérience à l'international? 10

LA VIE ÉTUDIANTE 11

Un accès aux bourses 11

Un accès au logement 11

La santé et le bien-être 11

L'accès aux installations sportives 12

L'accès à la culture 12

La vie citoyenne 12

VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE 13

Les stages et périodes de formation 13

La césure 13

L'emploi étudiant 14

Le service civique 14

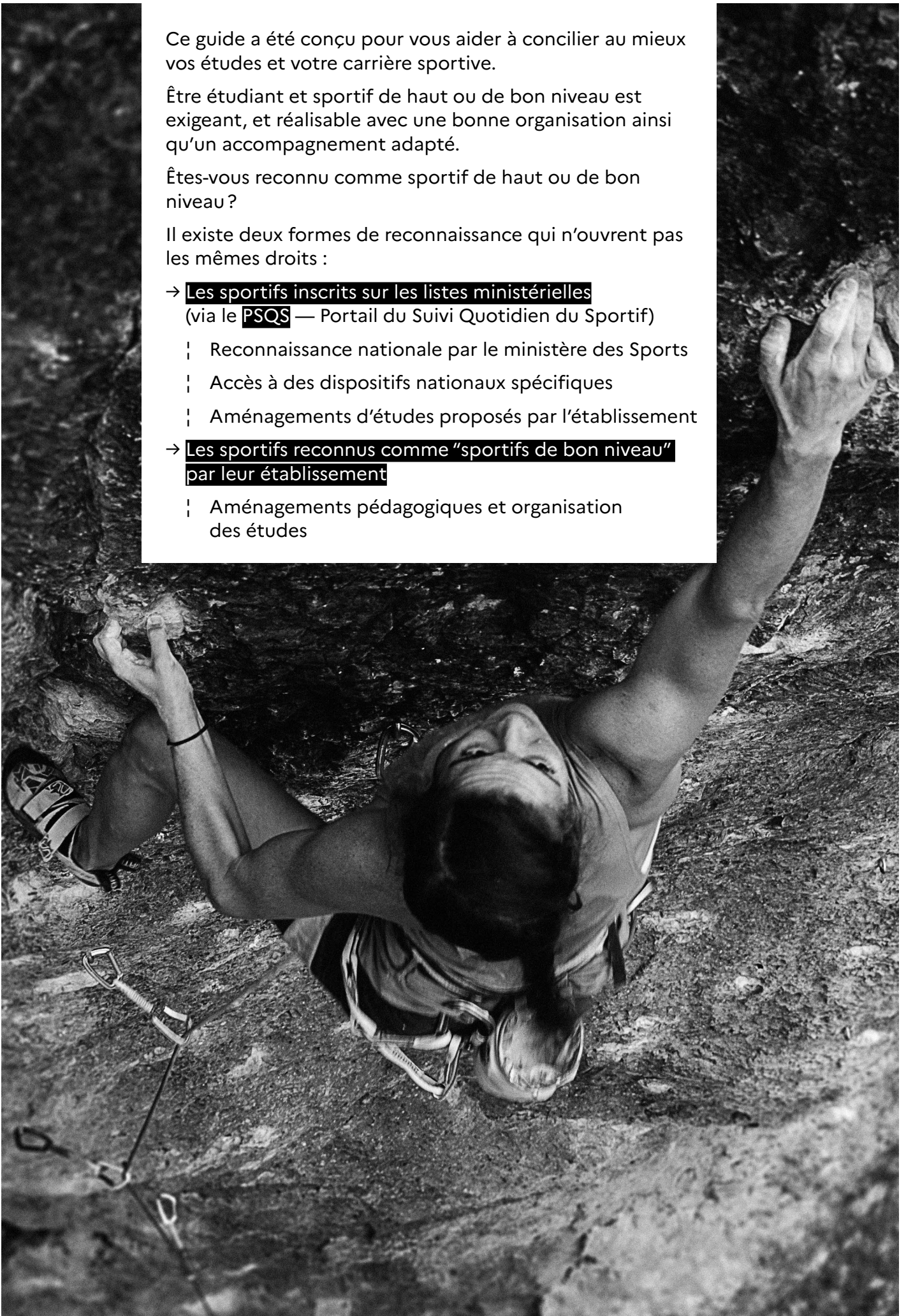
Ce guide a été conçu pour vous aider à concilier au mieux vos études et votre carrière sportive.

Être étudiant et sportif de haut ou de bon niveau est exigeant, et réalisable avec une bonne organisation ainsi qu'un accompagnement adapté.

Êtes-vous reconnu comme sportif de haut ou de bon niveau ?

Il existe deux formes de reconnaissance qui n'ouvrent pas les mêmes droits :

- **Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles**
(via le **PSQS** — Portail du Suivi Quotidien du Sportif)
 - ‡ Reconnaissance nationale par le ministère des Sports
 - ‡ Accès à des dispositifs nationaux spécifiques
 - ‡ Aménagements d'études proposés par l'établissement
- **Les sportifs reconnus comme "sportifs de bon niveau" par leur établissement**
 - ‡ Aménagements pédagogiques et organisation des études



S'INFORMER : DES DISPOSITIFS POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE ORIENTATION

La plateforme AVENIR(S)

Développée par l'Onisep, cette plateforme vous propose plusieurs outils pour vous aider à vous orienter :

- un espace pour découvrir les métiers et les formations,
- un outil **MonProjetSup** pour être accompagné par les enseignants dans la construction progressive de votre projet de formation post-bac et préparer vos vœux sur Parcoursup,
- un portfolio de compétences,
- des aides à la rédaction de CV et lettres de motivation,
- un accompagnement par vos enseignants ou référents.

onisep.fr/avenir-s

Les services et réseaux d'orientation

Ils peuvent vous conseiller pour identifier des formations compatibles avec vos contraintes sportives et vous donner des informations sur le logement, les aides financières, les stages ou la mobilité.

Parmi eux :

- ! **CIO** (Centres d'Information et d'Orientation), accessibles dès le lycée,
- ! **SCUIO-IP** (Services Communs Universitaires d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle), présents dans les universités,
- ! **CIDJ** (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse),
- ! **BIJ** et **PIJ** (Bureaux et Points Information Jeunesse), au niveau local,
- ! **Missions locales**, qui accompagnent les jeunes dans leur projet d'études, de formation ou d'emploi.

education.gouv.fr/reussir-au-lycee/les-lieux-d-information-de-l-orientation-4274

Les établissements d'enseignement supérieur

Ils organisent des journées portes ouvertes, des forums étudiants ou des journées d'immersion. Ces moments vous permettent de rencontrer des enseignants, des étudiants et les **référénts Sportifs de Haut Niveau (SHN)** présents dans chaque établissement.

Une cartographie nationale des établissements proposant un accompagnement pour les SHN est disponible sur etudiant.gouv.fr

VOTRE PARCOURS DE FORMATION

Vous souhaitez vous inscrire en 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur

Le premier cycle correspond aux études post-bac qui mènent à des diplômes tels que Licence, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Brevet de technicien supérieur (BTS), etc.

Il permet d'acquérir des connaissances fondamentales, de développer des compétences générales et transversales, et de construire progressivement son projet professionnel.

Pour candidater, vous devez créer un dossier sur la plateforme Parcoursup. Lors de votre inscription, vous pourrez valoriser votre qualité de sportif listé ou en structure PPF grâce à votre identifiant PSQS (Portail du Suivi Quotidien du sportif).

La déclaration de votre statut de sportif de haut niveau dans Parcoursup constitue une première étape importante, mais elle ne suffit pas à elle seule. Dès que votre candidature est confirmée, nous vous invitons à prendre contact avec votre établissement d'accueil pour connaître les modalités d'accompagnement qui vous seront proposées en tant que sportif de haut niveau.

Les sportifs inscrits sur les listes ministérielles Espoirs et Collectifs Nationaux (SCN), la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau (AJSHN), les sportifs des structures des projets de performance fédéraux (PPF), des centres de formation des clubs professionnels (CFCP) sont également concernés. Vous pourrez également ajouter des informations sur votre club, votre entraîneur, vos résultats ou encore votre volume d'entraînement.

Lors de la phase d'admission vous recevez les réponses des formations.

Si vous n'avez eu que des réponses négatives, que vous êtes sur liste d'attente ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, vous pouvez demander le réexamen de votre dossier en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée. La demande de réexamen s'effectue auprès de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) présidée par le recteur, directement depuis votre dossier Parcoursup via la messagerie "contact".

parcoursup.gouv.fr

Vous souhaitez vous inscrire en second cycle d'études supérieures

Le second cycle s'adresse aux étudiants ayant validé un premier cycle (licence ou équivalent).

Il permet d'approfondir les **connaissances et compétences spécialisées** dans un domaine choisi, de développer une **expertise professionnelle ou de recherche**, et de préparer l'accès **au monde professionnel, à la recherche ou à la poursuite d'études doctorales.**

Pour candidater en master, vous devrez passer par la **plateforme Mon Master**. Vous pourrez **indiquer votre qualité de sportif** joignant une **lettre de motivation** précisant votre projet, vos besoins en aménagements ainsi que les justificatifs requis (Attestation d'inscription sur liste ou PPF, ID PSQS, emploi du temps sportif, avis de votre structure d'encadrement).

La déclaration de votre statut de sportif de haut niveau dans Mon Master constitue une première étape importante, mais elle ne suffit pas à elle seule. Dès que votre candidature est confirmée, nous vous invitons à prendre contact avec votre établissement d'accueil pour connaître les modalités d'accompagnement qui vous seront proposées en tant que sportif de haut niveau.

monmaster.gouv.fr/formation

En cas de refus, vous pouvez saisir le **recteur** pour qu'une nouvelle proposition vous soit adressée.

Plateforme nationale de saisine : saisine.monmaster.gouv.fr

Pour les diplômés ne relevant pas des inscriptions sur les plateformes nationales, les **établissements dispensant les formations** sont à votre disposition pour vous accompagner.

Vous souhaitez poursuivre en 3^e cycle (doctorat)

L'accès au doctorat s'effectue au sein d'une école doctorale sous la responsabilité des établissements. L'inscription repose sur des critères explicites et publics : la qualité du projet de recherche, les compétences du candidat, la cohérence avec les thématiques de l'école doctorale et les modalités de financement.

Les étudiants SHN sont invités à signaler leur statut dès la candidature afin de bénéficier, si nécessaire, d'aménagements spécifiques (emploi du temps, présence, mobilité).

Pour vous accompagner

De nombreux interlocuteurs sont là pour vous guider :

- le référent SHN de votre établissement,
- le référent socioprofessionnel de votre fédération
- votre entraîneur de fédération ou de structure sportive (DTN, Référent suivi socio professionnel),
- le CREPS et la maison régionale de la performance.

Demandez des aménagements d'études

Dès que vous êtes admis dans une formation, vous devez procéder à votre inscription administrative et pédagogique.

Il vous faudra également payer la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) qui est un préalable à votre inscription en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur, sauf si vous en êtes exonéré.

Vous pouvez demander des aménagements. Un contrat pédagogique peut être mis en place avec le directeur des études de votre établissement. Il peut inclure :

- des aménagements d'emplois du temps,
- des examens décalés ou à distance,
- l'accès à un tuteur ou à des ressources numériques,
- une organisation spécifique des stages ou des projets, etc.,
- un suivi individualisé de votre double projet.

Envisagez un accompagnement en Campus connecté

Si vous suivez une formation à distance et êtes éloigné géographiquement d'un établissement d'enseignement supérieur, vous pouvez demander à être accompagné au sein d'un Campus connecté proche de votre lieu de résidence ou de votre structure d'entraînement.

Le Campus connecté vous permet de bénéficier :

- d'un lieu d'études équipé et adapté à la formation à distance,
- d'un accompagnement humain renforcé par un tuteur,
- d'une organisation souple tenant compte de vos contraintes sportives (entraînements, compétitions, déplacements),
- d'un appui complémentaire au suivi pédagogique assuré par votre établissement d'inscription.

L'inscription dans un Campus connecté ne se substitue pas à votre inscription administrative dans l'établissement délivrant la formation, mais constitue un dispositif d'accompagnement complémentaire favorisant la réussite de votre double projet académique et sportif.

Et si vous changez d'établissement?

Si votre situation sportive évolue (nouveau club, centre d'entraînement éloigné, etc.), il est parfois nécessaire de changer d'établissement.

C'est possible, mais doit être anticipé et validé par les deux établissements concernés. Le transfert permet de conserver votre parcours et vos acquis dans la nouvelle structure.

Votre engagement sportif est un atout

De plus en plus d'établissements valorisent les compétences développées dans le cadre de votre activité sportive : rigueur, gestion du stress, esprit d'équipe, autonomie, etc. Votre image est aussi un atout pour le service communication de l'établissement.

Ces compétences peuvent être reconnues à travers :

- des crédits ECTS supplémentaires,
- un portfolio de compétences,
- une mention dans le supplément au diplôme.

Et pourquoi pas une expérience à l'international?

Partir à l'étranger pour vos études, un stage ou un échange universitaire est tout à fait possible, même en tant que SHN.

Il vous faudra anticiper avec votre structure sportive et le service des relations internationales de votre établissement.

Plusieurs aides existent pour financer une mobilité :

- l'aide à la mobilité internationale (AMI) pour les boursiers et les bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre du dispositif des aides spécifiques,
- les bourses Erasmus+,
- les aides des régions ou départements.

LA VIE ÉTUDIANTE

Un accès aux bourses

Pour obtenir une bourse sur critères sociaux, vous devez impérativement remplir un **Dossier Social Étudiant (DSE)**. Il faut le faire pendant la période de dépôt des demandes, généralement entre mars et mai de l'année précédant la rentrée universitaire. Vous pouvez bénéficier jusqu'à 7 années de droits à bourse sur l'ensemble de votre parcours dans l'enseignement supérieur. Ces droits sont accordés en fonction du nombre d'années d'études réussies ou de crédits ECTS validés. En tant que sportif listé, vous pouvez obtenir jusqu'à 3 droits supplémentaires.

Un accès au logement

Vous pouvez avoir accès à des logements étudiants proposés par les Crous, les établissements, les bailleurs sociaux ou des bailleurs privés. L'attribution repose sur des critères sociaux, l'éloignement géographique de votre domicile familial et votre situation personnelle.

La santé et le bien-être

Les Services de Santé Étudiante (SSE) des établissements sont là pour :

- vous proposer un suivi médical adapté (bilans, consultations spécialisées, soins de récupération),
- assurer un accompagnement psychologique ou en préparation mentale,
- vous orienter vers des services de kinésithérapie, ostéopathie ou nutrition,
- offrir des ateliers et bilans diététiques personnalisés.

Votre médecin référent peut être celui du SSE, vous garantissant un accès facilité aux soins.

Vous pourrez trouver des services équivalents dans les Grandes écoles, pensez à vous renseigner en amont de votre candidature.

L'accès aux installations sportives

Votre établissement peut mettre à votre disposition :

- des créneaux réservés pour l'entraînement,
- des accès facilités aux salles de sport et équipements spécialisés,
- des séances encadrées de préparation physique,
- des accords avec des clubs, collectivités ou fédérations pour l'utilisation d'installations sportives.

L'accès à la culture

Votre établissement d'enseignement supérieur vous propose une offre culturelle variée, adaptée à vos contraintes sportives :

- accès facilité aux événements organisés par l'établissement,
- créneaux aménagés pour participer à des ateliers artistiques ou associatifs (théâtre, musique, photographie, etc.),

La vie citoyenne

Vous êtes encouragé à :

- participer aux conseils et commissions de votre établissement (conseil de la vie étudiante, conseil d'administration, conseil de la vie lycéenne, etc.),
- vous impliquer dans des projets associatifs — sport solidaire, environnement, inclusion, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, etc.

VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE

En tant que sportif de haut niveau, vous pouvez bénéficier d'un suivi et de conseils spécifiques pour préparer votre avenir professionnel. Vous pouvez vous tourner vers :

Votre référent SHN dans l'établissement : pour construire votre projet professionnel et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Services universitaires d'orientation et d'insertion professionnelle : SCUIO, SCUIO-IP, etc., pour ateliers, ressources et conseils sur les stages et métiers.

Réseaux Alumni : pour développer vos contacts et préparer votre future insertion professionnelle.

Votre référent suivi socio professionnel (RSSP) de la fédération : pour des conseils pratiques sur l'insertion professionnelle et la conciliation études / sport.

Le conseiller haut niveau haute performance de la Maison Régionale de la Performance (MRP) dont vous dépendez et qui travaille sur ce sujet en lien avec le RSSP de la fédération.

Structures spécialisées externes : Maisons Régionales de la Performance France Travail, missions locales, APEC, Onisep, Céreq, etc., pour des informations, accompagnement et opportunités professionnelles.

Les stages et périodes de formation

- Les périodes d'observation (1 semaine maximum) permettent de découvrir un métier ou un secteur.
- Les stages font partie intégrante de votre parcours. Ils peuvent être aménagés pour tenir compte de vos contraintes sportives. Chaque stage est encadré par une convention, un tuteur dans l'organisme d'accueil et un référent pédagogique dans l'établissement.

En cas de difficulté, des solutions d'ajustement peuvent être mises en place.

La césure

La césure vous offre la possibilité de suspendre temporairement vos études pour développer un projet personnel, sportif ou professionnel. Cette période (1 ou 2 semestres consécutifs) est encadrée et valorisable dans votre parcours.

L'emploi étudiant

Vous pouvez exercer une activité rémunérée au sein de votre établissement (tutorat, bibliothèque, vie étudiante, etc.). Ce cadre permet à la fois de valoriser vos compétences et de soutenir votre insertion professionnelle, sans compromettre vos études ou votre pratique sportive.

Le service civique

Le service civique est une autre forme d'engagement valorisante. Il permet, pendant 6 à 12 mois, de s'impliquer dans des missions d'intérêt général (sport, culture, éducation, santé, environnement, etc.) tout en développant des compétences utiles à votre avenir professionnel.

Votre établissement vous accompagne à chaque étape.

Tout au long de votre parcours, vous pouvez compter sur des dispositifs adaptés, des interlocuteurs dédiés et un environnement favorable, qui vous permettent de concilier études et carrière sportive.

Pour consulter la liste des référents SHN, rendez-vous sur etudiant.gouv.fr/fr/etre-etudiant-sportif-de-haut-niveau-580





**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Document réalisé par le département
de la réussite et de l'égalité des chances
de la Dgesip / Mesre

Design graphique : Delcom1 / Mesre

Photographies : Abigail Keena —
Todd Quackenbush — Fionn Claydon —
Coen Van de Broek — Mira Kireeva / Unsplash

